

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de  
l'énergie, du climat et de la prévention  
des risques

## Commissariat général au développement durable

### Décision du 18 novembre 2024 d'évocation du projet d'exploitation de sables siliceux porté par le GIE Loire Grand Large

NOR : TECD2430242S  
(Texte non paru au journal officiel)

**La ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention  
des risques,**

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R. 122-6 ;

Considérant la complexité du projet ;

**Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

La formation d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable se prononcera sur les différentes demandes relatives à l'extraction de sable siliceux dans l'océan Atlantique portées par le GIE Loire Grand Large en application des dispositions de l'article R. 122-6 du code de l'environnement.

#### **Article 2**

La présente décision est notifiée au président de la formation d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable et au préfet de Loire Atlantique. Elle est publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

Fait le 18 novembre 2024

Pour la ministre et par délégation  
Le commissaire général au développement durable,

Brice HUET